

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2025-357 :
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
7 impasse du petit St Martin
Pour rénover une toiture avec la pose d'un échafaudage
et le stationnement d'un véhicule de chantier

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

ENTREPRISE PENTECOTE
5 RUE VOLTA
17139 DOMPIERRE SUR MER

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour rénover une toiture avec la pose d'un échafaudage et le stationnement d'un véhicule de chantier des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 7 impasse du petit St Martin.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Du lundi 6 octobre 2025 à 8h00 au vendredi 17 octobre 2025 à 18h00

Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit du chantier, pour rénover une toiture avec la pose d'un échafaudage et le stationnement d'un véhicule de chantier par l'entreprise « PENTECOTE ».

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par « PENTECOTE ».

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- PENTECOTE.

Fait à La Flotte, le 16 septembre 2025

Le Maire,

Jean-Paul HÉBAUDEAU

